



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Programmes

Question écrite n° 65146

Texte de la question

M Leonce Deprez demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, de lui préciser le bilan de l'expérience tendant à l'extension de l'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire, organisée à la rentrée 1992 au niveau CM 2. Puisqu'il avait annoncé que 1 100 nouvelles classes devaient bénéficier de cet enseignement (direction de l'information et de la communication du ministère de l'éducation nationale, 12 août 1992), il lui demande de lui préciser l'application de ces dispositions, notamment dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, particulièrement concernés par le développement des langues vivantes dans le contexte européen et le développement des relations internationales liées, dans cette région, à la réalisation de nouvelles infrastructures de communication (TGV, tunnel sous la Manche, etc).

Texte de la réponse

Reponse. - Une expérimentation contrôlée de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire a été lancée pour trois ans à la rentrée 1989. Le bilan de cette expérimentation est le suivant. Cet enseignement a concerné : en 1989-1990, environ 10 p cent des élèves de cours moyen (132 476 élèves, soit 5 760 classes) ; en 1990-1991, environ 20 p cent des élèves de cours moyen (274 850, soit 11 950 classes) ; en 1991-1992, 23 p cent des élèves de cours moyen (328 512 élèves, soit 14 283 classes). A signaler que, au cours de cette année 1991-1992, les CM 2 ont été privilégiés (15,3 p cent des élèves de CM 1 ont participé à cette opération soit 106 527 élèves dans 4 632 classes, pour 32 p cent des élèves de CM 2 soit 221 985 élèves pour 9 652 classes). Les langues vivantes, choisies par les élèves, se sont réparties au cours des années comme suit : Voir tableau dans le JO no 06 (année 1993). Une évaluation a été conduite par l'inspection générale de l'éducation nationale. A l'issue de cette évaluation, une extension progressive de cet enseignement au niveau des CM 2 a été décidée en cherchant à mieux l'inscrire dans les objectifs de l'école élémentaire et à assurer une meilleure liaison avec l'enseignement dispensé au collège. L'accroissement quantitatif de cet enseignement fait actuellement l'objet d'une enquête conduite par la direction de l'évaluation et la prospective. Il convient par ailleurs de signaler que la loi de finances 1993 traduit l'importance accordée à cet enseignement puisqu'une mesure nouvelle de 25 millions de francs a été inscrite. En ce qui concerne l'académie de Lille, les crédits alloués à cette opération pour l'année scolaire 1992-1993 s'élèvent à 15 463 000 francs, soit 20 p cent de plus que ceux accordés l'année précédente. Cet enseignement a concerné à la rentrée 1992 : dans le Pas-de-Calais, environ 31,5 p cent des élèves de cours moyen (soit 12 273 élèves) et 45 p cent des élèves de CM 2 (soit 9 489 élèves). Dans le Nord, environ 42 p cent des élèves de cours moyen (soit 26 589 élèves) et 54 p cent des élèves de CM 2 (soit 32 419 élèves).

Données clés

Auteur : [M. Deprez L'once](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65146

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1992, page 5498